

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2009**

L'an deux mil neuf et le quatre février à 20h15, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Annie DHELIN, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Laurence LEFEBVRE, Jean-Marie PETIT.

EXCUSES : Olivier DELEVOYE donne pouvoir à Jean-Marie PETIT jusqu'à son arrivée

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 15 membres

NOMBRE DE MEMBRES QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 15 membres

DATE DE CONVOCATION : 26 janvier 2009

DATE AFFICHAGE : 26 janvier 2009

Marie FOUTRY est secrétaire de séance

Le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Une remarque est faite par Jean-Marie PETIT sur le compte-rendu du conseil du 17 septembre sur lequel il a été omis de mettre la date à laquelle les tarifs cantine et étude seront modifiés. Un rectificatif sera fait sur ce compte-rendu

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Rapport d'activité CCPP
- Circulation piétonne
- Aménagement ancienne école
- Point sur la 1^{ère} année de fonctionnement du conseil municipal
- Suppression de la haie rue Poincaré

1 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupations du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrai lui être substitué,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité

les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

2 – AMÉNAGEMENT DE LA SECTION VC 403 dénommée « Pavé de Bourghelles »

M. le Maire rappelle que la route dit de Cobrieux qui a été reprise par le Conseil Général du Nord comme route départementale fait l'objet d'une enquête publique pour son aménagement.

Il fait part au conseil municipal que dans le cadre de cette enquête tous les riverains se sont manifestés pour mettre en évidence des problèmes majeurs de sécurité à proximité des habitations et du raccordement avec la RD 955.

Ils évoquent l'absence d'aménagements de sécurité pour ralentir la vitesse ; en effet il n'existe pas de séparateur de voie, ni de rétrécissement comme cela est proposé sur le plan pour l'entrée dans le village de Cobrieux alors que les risques sont plus importants sur la partie concernée de Bourghelles (présence d'habitations et faible largeur de chaussée). Ils soulèvent l'absence de trottoirs à cet endroit.

M. le Maire précise que la commune avait, dès la présentation du projet, fait part des mêmes remarques afin que ces problèmes de sécurité soient pris en compte dans les plans définitifs, ce qui n'a pas été fait.

Après échange, le conseil municipal estime que ces travaux de mise en sécurité sont indispensables et mandate le maire pour joindre une délibération à l'enquête publique en cours.

Il demande que les plans soient revus pour :

1 – créer un rétrécissement à l'entrée de la route en venant de la RD 955 soit par la réalisation d'un îlot de séparation des entrées et sorties ou tout autre proposition ayant pour objectif de freiner la vitesse à l'entrée de cette route.

Cet aménagement aurait également l'avantage de bien distinguer les flux entrants et sortants et d'éviter que les véhicules venant de Bachy coupent l'intersection.

Cet aménagement pourrait être prolongé suffisamment pour éviter que les automobilistes reprennent trop vite de la vitesse à l'endroit où des habitations existent.

2 – aménager la chaussée dans la courbe en face des entrées et sorties des habitations en réduisant la chaussée **en une voie** sur quelques mètres en donnant la priorité à la circulation allant vers Cobrieux (solution utilisée à Camphin-en Pévèle qui semble être très pertinente pour casser la vitesse). Les véhicules venant de Cobrieux après avoir emprunté la descente et pris de la vitesse devraient alors ralentir pour donner la priorité au véhicule remontant.

3 – Le rétrécissement proposé ci-dessus va permettre de créer un trottoir face aux habitations donc de sécuriser la circulation piétonne et cycliste. A cet endroit, la largeur de la chaussée pose un réel problème si la circulation reste à double sens. Ce problème serait aussi correctement pris en compte ; la vitesse serait à cet endroit limité à 30 km/h.

Le Conseil Municipal estime que ces demandes très importantes peuvent être prises en compte puisqu'elles ne modifient pas fondamentalement l'enjeu économique du projet mais elles sont d'un apport essentiel pour la sécurité de la circulation automobile, cycliste, piétonne et des riverains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette délibération.

4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire donne lecture des deux demandes de subventions :

- la première venant de l'Association des Parents d'Élèves du Collège Paul Éluard dont le but est de mettre en place un certain nombre d'actions pour participer aux projets du collège.

Jean-Pierre DELEFORGE explique que cette année la commune de Cysoing a participé à hauteur de 150 euros. M. le Maire propose de participer également cette année de manière tout à fait exceptionnelle.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention pour l'année 2009 et à titre exceptionnel à hauteur de 150 euros.

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable quant à la demande de subvention de l'Association Française de Myopathie.

21 :30 Arrivée d'Olivier DELEVOYE

5 – TOITURE TERRASSE SALLE MOUVEAUX

M. le Maire explique qu'il y a lieu de refaire la toiture terrasse de la salle de musique à la salle Nouveaux et donne lecture des devis reçus des deux entreprises qui ont répondu :

EPCI : 9591,30 TTC

TCE : 10034,44 TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition la moins disante et décide de choisir l'entreprise EPCI pour un montant TTC de 9591,30 €.

6 – PROJET CONSTRUCTION ÉCOLE

M. le Maire explique qu'il a contacté le cabinet OCTA, architecte de la 2^{ème} phase du groupe scolaire, pour lui présenter un projet pour la construction d'une huitième classe.

Ce projet devrait s'élever à 140 000 euros et M. le Maire précise que nous disposons d'une subvention valable jusque 2010 d'un montant d'environ 45000 euros. Après examen de ce projet, le conseil municipal adopte celui-ci en proposant la création d'une porte entre la classe et la salle d'activité. Le projet sera donc soumis à l'avis des enseignants avant de poursuivre l'élaboration du dossier (permis de construire, appel d'offres...).

7 – DIVERS

1 – Rapport d'activité CCPP

Lecture du rapport d'activité de la CCPP par les conseillers.

Quelques remarques

Franck SARRE évoque la course franco-belge qui a posé quelques problèmes l'année dernière et qui semble être supprimée en 2009. Il précise qu'avec la somme consacrée à cet évènement une subvention d'1€ par habitant serait attribuée aux communes.

Propositions : faire une course cycliste ou autres manifestations subventionnées par la CCPP

Il est demandé de réfléchir à une manifestation d'intérêt communautaire qui permettrait d'utiliser cette subvention de 1500 €. Pourquoi pas lors de l'inauguration du Géant ?

- M. PETIT évoque le manque d'information sur les cybercentres dans le rapport d'activité 2007 ainsi qu'un manque de mise à jour des repas des personnes âgées sur le site (un courrier sera envoyé à la CCPP pour le faire remarquer)

2 – Circulation piétonne

M. le Maire évoque la circulation piétonne et le problème de la rue Molhant.

Propositions :

- mettre en place une ligne de stationnement pour créer un trottoir rue Molhant
- enquête sur mise en sens unique rue Joffre et rue Clémenceau

M. le Maire rencontrera prochainement le Conseil Général pour le pré-projet de requalification de la rue Clémenceau pour lequel deux formules sont proposées :

- double sens rue Clémenceau (de la RD 955 à la rue Barthou)
- ou sens unique sur cette section et aménagement rue Jaurès

Dès que le projet sera suffisamment avancé, il sera de nouveau présenté au conseil.

3 – Aménagement ancienne école

M. le Maire évoque le futur de l'ancienne école et souhaite que le conseil municipal réfléchisse à un éventuel projet d'un espace sportif et social. Il présente en exemple la salle de Moncheaux qui présente les avantages d'avoir en un seul et même endroit une salle de restauration pour la cantine de l'école, une mini-salle de sports, les vestiaires adaptés et un espace enfants. C'est un peu l'idée recherchée pour la commune de Bourghelles. M. le Maire explique qu'aujourd'hui la salle polyvalente de Bourghelles ne répond pas réellement aux besoins pour faire du sport, pour les repas de la cantine et pour les centres de loisirs. Il y a lieu de réfléchir à une salle de petite taille adaptée aux besoins de la commune, qu'ils soient sportifs ou associatifs.

Le logement du directeur et bâtiment ancienne école resteraient en l'état et l'entrée rue Jaurès pourrait être réaménagée. Il est proposé une visite de la salle de MONCHEAUX et il est demandé au conseil municipal de réfléchir à ce projet.

4 – Point sur la 1^{ère} année de fonctionnement du conseil municipal

Jean-Marie PETIT souhaite faire quelques remarques :

- les dates de commission doivent être prévues au moins une semaine à l'avance voire plus si possible, les délais semblent trop justes.
- il faut une régularité des réunions avec les adjoints et conseillers délégués
- il y a lieu d'acter des dates pour le « *Comme Une Info* » et les respecter

Jean-Marie PETIT demande aux conseillers de penser aux infos pour le site internet et fait remarquer que chaque information reçue est immédiatement mise sur le site.

Il souhaite également normaliser les relations avec la presse, M. le Maire lui donne carte blanche pour se rapprocher des responsables de la Voix du Nord afin d'établir un lien continu pour nos informations quotidiennes.

5-Haie rue Poincaré

M. le Maire évoque le problème rencontré avec la suppression d'une haie rue Raymond Poincaré le long de la propriété de M. et Mme LAVENDY et pour laquelle Yvon WATTE s'est opposé. M. le Maire explique qu'il a décidé de stopper les travaux d'arrachage de la haie jusqu'à la réunion de ce jour. Il souhaite avoir l'avis des conseillers sur le sujet. Le Conseil Municipal décide de poursuivre les travaux de suppression de cette haie afin de laisser un trottoir plus important et sécuriser la circulation des piétons.

Marché BIO

La commune de Bourghelles est candidate pour la mise en place d'un marché BIO. Une étude est actuellement en cours auprès de la CCPP.

Zone inondable

M. le Maire présente le plan des zones inondables connues sur la commune. Il souhaite réduire la zone inondable rue Poincaré aux Recreuil et propose de faire le point auprès des propriétaires pour certifier qu'ils n'ont jamais été inondés.

La séance est levée à 23h15.

La secrétaire de séance

Marie FOUTRY

Le Maire,

Alain DUTHOIT